

**INFORMATIONS CIRCULATION
ET STATIONNEMENT**

**26
MARS**
10H > 19H

**LA
VOIE
EST
LIBRE**



LA CORNICHE

INFORMATIONS CIRCULATION ET STATIONNEMENT

CIRCULATION INTERDITE*

LE 26/03/2023 DE 9H À 20H

Corniche Président JF-Kennedy entre

- La promenade Georges-Pompidou et l'avenue Talabot et dans ce sens
- L'avenue Talabot et la rue du C^{ne}-Dessemond
- La traverse Pey entre le boulevard Bompard et la Corniche Président-JF-Kennedy
- La rue Pierre-Mouren entre la rue d'Endoume et la Corniche Président-JF-Kennedy
- La promenade G.-Pompidou entre la rue du Commandant-Rolland et la Corniche Président-JF-Kennedy et dans ce sens



IMPORTANT INFOS RIVERAINS

- La circulation se fera en double sens par du personnel agréé, exclusivement pour les véhicules ci-dessous*
- Traverse Sainte Hélène entre la rue Pierre-Mouren et la Corniche Président-JF-Kennedy

STATIONNEMENT INTERDIT*

DU 23/03/2023 À 21H30 AU 27/03/2023 À 23H

Corniche Président-JF-Kennedy

- Sur la totalité des emplacements de terre plein situé à la hauteur du n°397,
- Côté impair, sur 20 m à la hauteur du chemin du Vallon-de-l'Oriol

DU 25/03/2023 À 8H AU 27/03/2023 À 12H

Corniche Président-JF-Kennedy

- Place Paul Ricard en totalité
- Parking face à la Villa Gaby

DU 25/03/2023 À 8H AU 26/03/2023 À 23H

Corniche Président JF-Kennedy

- Parking de l'Hélice (Mémorial des Rapatriés d'Algérie) en totalité
- Square Danjaume en totalité
- Parking du Marégraphe en totalité
- Parking des Prophètes en totalité

DU 25/03/2023 À 21H30 AU 26/03/2023 À 23H

Corniche Président-JF-Kennedy

- Entre l'avenue Talabot et la rue Capitaine-Dessemond, des deux côtés
- Des deux côtés, entre l'avenue du Colonel-Sérot et l'avenue Talabot

Traverse Sainte-Hélène

- Entre la rue Pierre-Mouton et la Corniche Kennedy des 2 côtés

Promenade George Pompidou

- Entre l'avenue du Colonel Sérot et la rue du Commandant Rolland, des deux côtés
- Entre l'arrêt de bus "Place Amiral Muselier" et la sortie du P1

- Parking PMR à l'entrée de la zone piétonne côté Talabot

Corniche Kennedy entre rue du Colonel-Sérot et l'avenue Talabot (des voitures électriques faciliteront les déplacements sur le parcours)



Ville de Marseille © Adobe Stock - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.



plus d'infos sur marseille.fr



VILLE DE
MARSEILLE

*Sauf aux véhicules liés à l'organisation, aux secours, aux soins médicaux à domicile, les vélos, trottinettes, accès garages riverains et engins de déplacements personnels, à l'initiative du directeur du service d'ordre ou du pilote du PC sécurité.